

VILLE DE VERRIERES-LE-BUISSON

BUDGET PRIMITIF ANNÉE 2018



Le 20 novembre 2017, le Conseil municipal a débattu des orientations budgétaires, conformément aux dispositions de l'article de la loi n°92-125 du 6 février 1992.

Cette année, le budget primitif de 2018 a été élaboré avec prudence concernant les recettes de fonctionnement entraînant, de facto, une adaptation quant à l'estimation des dépenses de fonctionnement.

En effet, le contexte budgétaire reste toujours aussi contraint, compte tenu de la raréfaction des ressources, mais aussi et surtout des incertitudes qui subsistent autour des finances locales, surtout à l'heure où nous écrivons ces lignes, alors que tant le projet de loi de finances que le projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022 n'ont toujours pas été adoptés.

Ces incertitudes concernent :

- l'engagement sur le maintien des dotations de l'Etat dans leur globalité, ce qui peut légitimement permettre de s'interroger composante par composante, et notamment, pour ce qui nous concerne, la DGF...
- le dégrèvement de la taxe d'habitation sur la résidence principale dont on ne connaît encore ni les modalités, notamment à long terme, ni la constitutionnalité ;
- l'instauration d'une règle d'or visant à encadrer, à compter de 2019, la capacité de désendettement de certaines collectivités, dont les 972 communes de plus de 10.000 habitants.

Enfin, dernière incertitude qui ne sera pas sans conséquence bien qu'elle ne nous concerne pas directement, la limitation de la progression des dépenses à 1,2% par an, limitation « réservée » aux plus grandes collectivités, dont la CPS.

Si la plupart de ces décisions auront un impact sur le budget du prochain exercice, elles ne peuvent nous exonérer d'une certaine prudence, pour ne pas dire une prudence certaine, dans l'élaboration du présent budget.

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les recettes

L'ensemble des recettes de fonctionnement de l'année 2018 s'élève à 22 562 666,07 €.

Elles se décomposent par chapitre comme suit :

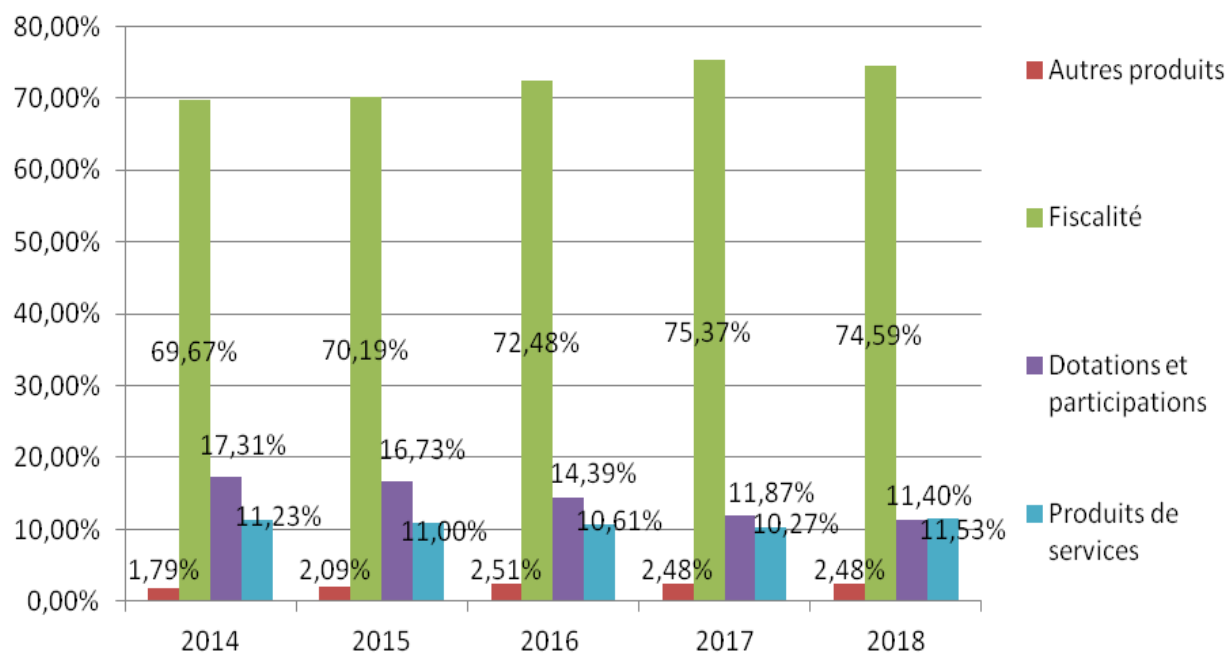
CHAPITRES (REEL)	BP 2017 (€)	BP 2018 (€)	Variation	Ecart en €
Chapitre 70 – produits des services	2 310 050,00	2 586 277,83	11,96%	276 227,83
Chapitre 73 – Impôts et taxes	16 953 947,00	16 735 842,24	-1,29%	-218 104,76
Chapitre 74 – Dotations et participations	2 670 410,00	2 558 770,00	-4,18%	-111 640,00
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	402 460,00	401 740,00	-0,18%	- 720,00
Chapitre 76 – produits financiers	995,14	0	-100,00%0	- 995,14
Chapitre 77 – produits exceptionnels	5 200,00	5 000,00	-3,85%	- 200,00
Chapitre 013 – atténuation de charges	150 000,00	150 000,00	0,00%	-
Sous-Total	22 493 062,14	22 437 630,07	-0,25%	-55 432,07
CHAPITRES (ORDRE)				
Chapitre 72	76 300,00	76 500,00	0,26%	200,00
Chapitre 77	48 536,00	48 536,00	0,00%	-
Sous-Total	124 836,00	125 036,00	0,16%	200,00
TOTAL GENERAL	22 617 898,14	22 562 666,07	-0,24%	-55 232,07

Les recettes réelles de fonctionnement du budget 2018 s'élèvent à 22 437 630,07 €.

Elles se décomposent comme suit :

- 11,53% correspondent aux produits des services et du domaine (2,58 M€) qui sont en hausse de 12%, par rapport à 2017 prenant en compte l'augmentation des tarifs de 2%.
- 74,59% des recettes (soit 16,73 M€) proviennent de la fiscalité. Elles représentaient 75,37% en 2017, 72,48% en 2016, 70,19% en 2015 et 69,67% en 2014. La baisse des dotations entraîne mécaniquement la hausse de ce poste, à l'instar de toutes les autres collectivités.
- 11,40% viennent des dotations et participations (2,55 M€). Ces dernières étaient de 11,87% en 2017, 14,39% en 2016, 16,73% en 2015 et 17,31% en 2014. On constate une baisse de 4,18% qui confirme le désengagement de l'Etat et d'autres organismes depuis plusieurs années.
- 1,79% sont composées des produits de gestion courante (0,40 M€), des atténuations de produits (0,15 M€) et des produits exceptionnels (5 k€). En 2017, les produits de gestion courante représentaient 2,48% des recettes réelles de fonctionnement.

Comparatif des Recettes de Fonctionnement



La présentation par service se décompose comme suit :

SERVICES	CHAPITRES	BP 2017 (€)	BP 2018 (€)	Variation	Ecart en €
OPERATIONS REELLES					
Guichet unique	Chap. 70-74-75-77	23 950,00	23 950,00	0,00%	-
Service Jeunes	Chap. 70-74	596 000,00	607 000,00	1,85%	11 000,00
Ecoles et Collèges (Scolaire)	Chap. 70-75	65 000,00	80 000,00	23,08%	15 000,00
Classes transplantées	Chap. 70	40 000,00	41 300,00	3,25%	1 300,00
Restauration Municipale	Chap. 70-75	547 700,00	595 000,00	8,64%	47 300,00
Petite Enfance	Chap. 70-74	1 167 480,00	1 205 280,00	3,24%	37 800,00
Logement (transfert de fonction)	Chapitre 75		5 000,00	0,00%	5 000,00
Aide sociale et insertion	Chap. 70	5 000,00		-100,00%	- 5 000
Personnes Agées	Chap. 70	570 000,00	570 000,00	0,00%	-
Finances (Réel)	Chap. 002-73-74-75-76-77	18 723 322,14	18 334 432,24	-2,08%	- 388 889,90
Communication/ Relations Publiques	Chap. 75	41 000,00	41 000,00	0,00%	-
Affaires Culturelles	Chap. 70-74-75	38 850,00	295 350,00	660,23%	256 500,00

Administration Générale	Chap. 75	200,00		-100,00%	- 200,00
Ressources humaines	Chap. 64 (013)	290 000,00	290 000,00	0,00%	-
Police municipale	Chap. 73-77	84 500,00	77 000,00	-8,88%	- 7 500,00
Infrastructures sportives	Chap. 75	21 460,00	21 460,00	0,00%	-
Environnement + Gravières	Chap. 70-75	146 600,00	133 857,83	-8,69%	- 12 742,17
Voirie	Chap. 70-75	15 000,00	-	-100,00%	- 15 000,00
Urbanisme	Chap. 70-75	117 000,00	117 000,00	0,00%	-
Sous-Total		22 493 062,14	22 437 630,07	-0,25%	- 55 432,07
OPERATIONS D'ORDRE					
Finances (Ordre)	Chap.72-77-78	48 536,00	48 536,00	0,00%	-
Sports et Loisirs (Ordre)	Chap.77	1 300,00		-100,00%	- 1 300,00
Bâtiments (Ordre)	Chap 77	75 000,00	76 500,00	0,00%	1 500,00
Sous-Total		124 836,00	125 036,00	-1,04%	200,00
TOTAL GENERAL		22 617 898,14	22 562 666,07	-0,47%	- 55 232,07

A. Le Pôle Famille

a. Le Guichet unique

Ce service est dédié à l'accueil, aux affaires générales, à l'état-civil, aux cimetières et aux élections.

Il est par définition un service exclusivement tourné vers la population et par principe ne dégage quasiment aucune recette, à l'exception de celles concernant les inhumations et les concessions qui devraient rester stables. Cette recette est toutefois difficile à évaluer car elle dépend du nombre de ventes et de renouvellements des concessions.

b. Le service Jeunes

Il a en charge le centre de Loisirs du Vert Buisson, le périscolaire des écoles, les nouvelles activités périscolaires (NAP), le Point Information Jeunes (PIJ), l'Espace Jeunes et les séjours. Les recettes du service sont en augmentation de 1,85%, soit 11 k€, conséquence de l'application de la hausse des tarifs.

c. Le service Petite Enfance

Les produits affichent une hausse de 3,24%, soit 37 k€, conséquence notamment de l'ouverture à temps plein de la crèche Saint-Fiacre, en année pleine, entraînant de facto une hausse des participations des parents.

d. Le service Enfance et restauration

Il regroupe le scolaire, les classes transplantées, et la restauration municipale.

En ce qui concerne le budget scolaire, les recettes sont évaluées de manière prudentielle en ce qui concerne les études surveillées. En effet, aucune inscription n'étant faite à l'année, la commune a peu de visibilité.

Le budget des classes transplantées enregistre une hausse de 3,25%, soit 1 300 €. Ce budget est toutefois difficile à anticiper, car la participation des parents aux séjours de leur enfant est fonction du quotient familial.

Les recettes concernant la restauration municipale sont en augmentation suite à l'augmentation des tarifs proposée mais surtout de la fréquentation toujours croissante de ces équipements.

e. Le service logement

Suite à une réorganisation interne, ce service a désormais son budget propre dont les recettes sont estimées comme les années précédentes, à 5k€. Il s'agit des loyers perçus par la commune au titre de son parc immobilier (logements et parking « Wicker »).

B. Le Pôle Solidarité

Il se consacre pour une large part, à la gestion du CCAS qui est un budget autonome. Pour la partie gérée par la commune, il s'agit du secteur des personnes âgées et des soins à domicile.

Pour les recettes du service dédié aux personnes âgées, elles sont équivalentes à 2017 car basées sur le budget exécutoire, conformément à la règle de calcul de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) qui verse les crédits. Rappelons que les discussions vont bon train pour un transfert d'autorisation à l'association TRIADE 91 début 2018, ce qui aura un impact neutre sur le budget car concernant aussi bien les dépenses que les recettes à due concurrence.

En ce qui concerne le budget de l'aide sociale et insertion, il a été transféré sur la ligne logement, suite à une réorganisation interne de ce service.

C. Le Pôle Ressources

Dans ce pôle qui regroupe les Finances, les Ressources humaines, l'Informatique et les Marchés Publics et Juridique, seuls les services des Finances et des Ressources humaines affichent des recettes.

a. Le service Finances

S'agissant des opérations d'ordres, elles sont à l'identique de l'année 2017. Il s'agit de subventions amortissables.

Concernant les opérations réelles, elles sont en baisse de 2,08 %, soit 388 k€. Elles concernent les recettes fiscales dont les bases (et donc les produits) ont connu une diminution du fait de l'article 75 de la loi n°2015-1785 du 29 décembre 2015 portant loi de finances pour l'exercice 2016 qui a rétabli des exonérations de taxe habitation pour des contribuables qui en avaient été privés en 2016 et l'attribution de compensation versée par la CPS. Cette nette diminution de l'attribution de compensation, réduite de 200 000 €, est liée à la contribution de la commune au SIAVB qui est désormais du ressort de la CPS du fait de la prise de la compétence GEMAPI à compter du 1^{er} janvier 2018. A noter qu'une dépense équivalente disparaît, ce qui est donc neutre au final sur l'équilibre du budget.

b. La Direction des ressources humaines

Les recettes restent à l'équilibre, conséquence du remboursement versé par notre assurance concernant les indemnités journalières des agents en maladie et en congés de maternité.

D. Le Pôle Direction Générale

a. Le service Communication/Fêtes et Cérémonies/Relations Extérieures

En ce qui concerne les recettes de la communication (annonces et insertions publicitaires dans le mensuel), celles-ci sont à l'identique de l'année dernière.

b. Le service des Affaires Culturelles

Les recettes des affaires culturelles sont en hausse de 660,23 %, soit 256 k€. L'ouverture de l'Espace Bernard Mantiene, comprenant la salle polyvalente et deux salles de cinéma dès janvier 2018, explique la hausse des recettes de ce service.

c. La Police Municipale

Les recettes sont en baisse de 8,88% par rapport à 2017, soit 7 k€. Il s'agit notamment du versement des droits de place des commerçants du marché. Pour rappel l'exercice 2017 intégrait des recettes issues de l'exercice précédent.

E. Le Pôle Technique

a. Le service Environnement

Pour l'Environnement, les recettes connaissent une baisse de 12 k€ soit 8,69%. Ces recettes sont constituées des redevances d'emplacement publicitaire et des redevances des opérateurs téléphoniques pour l'occupation du domaine public. Pour ces derniers, l'estimation des recettes est revu à la baisse compte tenu des incertitudes liées à l'utilisation future des réseaux avec l'arrivée de la fibre.

b. Le service Urbanisme

Ce budget reste identique avec des recettes estimées à 117 000 €. Ces recettes sont essentiellement liées aux occupations du domaine public (échafaudages, bennes, ...) Toutefois, elles sont difficiles à estimer d'une année sur l'autre puisque ce sont des redevances versées par les particuliers et les entreprises lors de chantiers.

c. Le service Bâtiments et infrastructures sportives

La partie « bâtiments » du service n'a pas de recettes réelles mais seulement des recettes d'ordre pour les travaux en régie qui sont en légère hausse par rapport à 2017.

Concernant les infrastructures sportives, la seule recette de ce service est la subvention allouée par le Conseil départemental concernant l'occupation du gymnase de la Vallée à la Dame par le collègue.

*

*

*

2. Les dépenses

L'ensemble des dépenses de fonctionnement de l'année 2018 s'élève à 22 562 666,07 €.

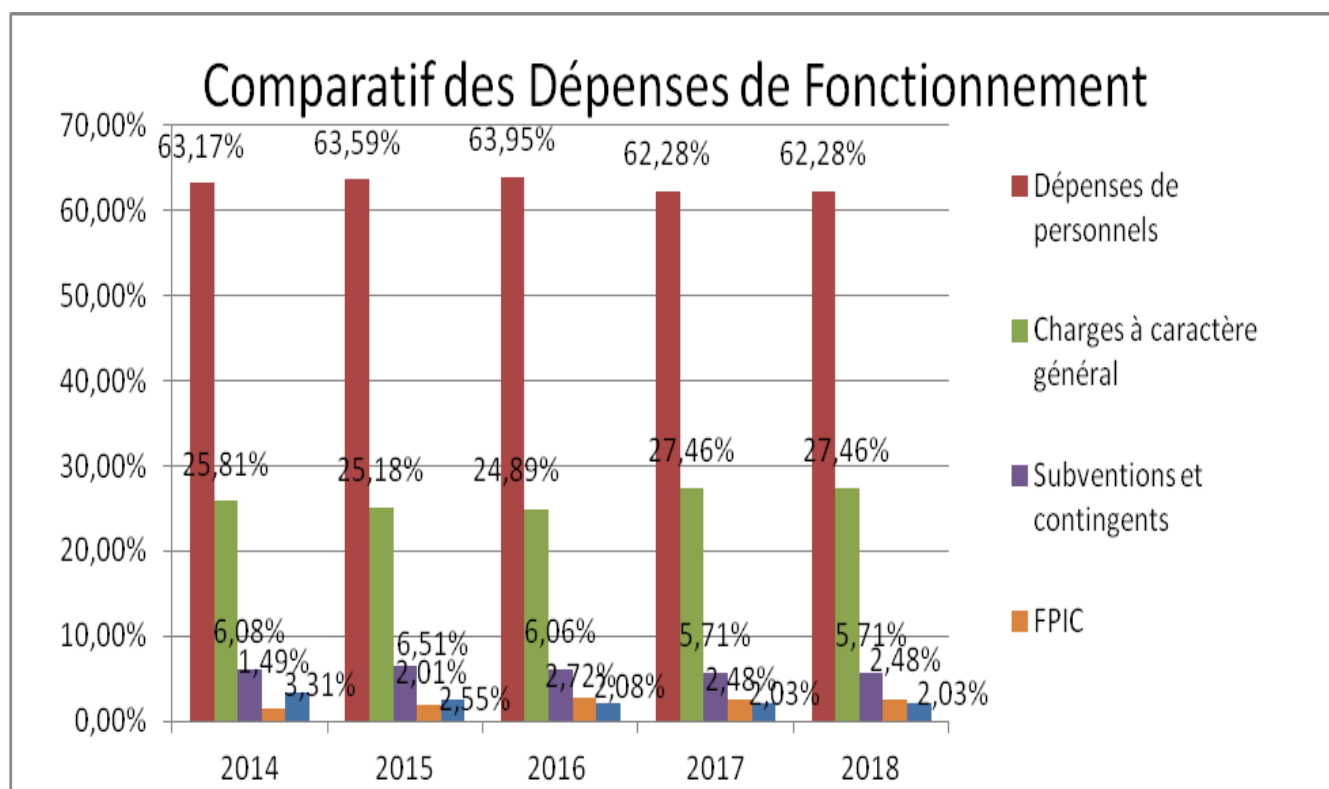
Elles se décomposent par chapitre comme suit :

CHAPITRES (REEL)		BP 2017	BP 2018	Variation	Ecart en €
011	Charges à caractères général	5 325 039,97	5 733 788,96	7,68%	408 748,99
012	Charges de personnel	13 063 419,00	13 005 000,00	-0,45%	- 58 419,00
065	Autres charges de gestion courante	1 398 809,00	1 192 410,00	-14,76%	- 206 399,00
066	Charges financières	387 540,00	380 000,00	-1,95%	- 7 540,00
067	Charges exceptionnelles	43 600,00	43 600,00	0,00%	-
068	Dotations aux provisions	10 000,00	10 000,00	0,00%	-
073	Fonds de péréquation	472 049,00	518 000,00	9,73%	45 951,00
Sous-Total		20 700 456,97	20 882 798,96	0,88%	182 341,99
CHAPITRE (ORDRE)					
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	417 441,17	167 887,11	-59,78%	- 249 554,06
Chapitre 68 (042)	Dotations aux provisions	1 500 000,00	1 511 980,00	0,80%	11 980,00
Sous-Total		1 917 441,17	1 679 867,11	-12,39%	- 237 574,06
TOTAL GENERAL		22 617 898,14	22 562 666,07	-0,24%	- 55 232,07

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget 2018 s'élèvent à 20 882 798,96 €.

Elles se décomposent par chapitre comme suit :

- 27,46% sont liées aux charges à caractère général (soit 5,7 M€). Elles étaient de 25,72% en 2017, 24,89% en 2016, 25,18 % en 2015 et de 25,81% en 2014.
- 62,28% des dépenses (soit 13 M€) sont imputables aux dépenses de personnel. Elles représentaient 63,11% des dépenses réelles en 2017, 63,95% en 2016, 63,59 % en 2015 et 63,14% en 2014.
- 5,71% sont affectées aux subventions et contingents (soit 1,2 M€). Elles étaient à 6,76% en 2017, 6,06% en 2016, 6,51% en 2015 et 6,08% pour 2014.
- 2,03% sont composées des charges financières (0,38 M€) et des charges exceptionnelles (43 k€) contre 2,08% en 2017, 2,29% en 2016, 2,55% en 2015 et 3,31% en 2014 soit une diminution de 7,5 k€ par rapport à 2017.
- 2,48% des dépenses (518 k€) correspondent au FPIC. En 2017, le FPIC représentait 2,28% des dépenses, 2,29% en 2016, 2,01% en 2015 et 1,49 % en 2014.



Comme pour les recettes, la présentation par service se décompose comme suit :

SERVICES	CHAPITRES	BP 2017	BP 2018	Variation	Ecart en €
OPERATIONS REELLES					
Guichet unique	Chap. 60-61-62 (011)	65 900,00	63 500,00	-3,64%	- 2 400,00
Service Jeunes	Chap. 60-61-62-63 (011)				
	-67	193 310,00	221 060,00	14,36%	27 750,00
Ecoles et Collèges (Scolaire)	Chap. 60-61-62 (011)-65	347 917,00	354 526,00	1,90%	6 609,00
Classes transplantées	Chap. 60-62 (011)	79 970,00	82 610,00	3,30%	2 640,00
Santé Scolaire	Chap. 60-61-62 (011)	595,00	800,00	34,45%	205,00
Restauration Municipale	Chap. 60-61-62 (011)-67	1 134 469,00	1 140 954,00	0,57%	6 485,00
Alimentation	Chap. 60-62 (011)	40 280,00	40 280,00	0,00%	-
Petite Enfance	Chap. 60-61-62 (011)	76 683,00	81 182,00	5,87%	4 499,00
Logement			21 180,00		21 810,00
Aide sociale et insertion	Chap. 60-61-62 (011)-65-67	359 440,00	304 660,00	-15,24%	- 54 780,00

Personnes Agées	Chap. 60-61-62 (011) -67	56 015,00	56 230,00	0,38%	215,00
Finances (Réel)	Chap. 60-61-62- 63(011) -65-66-67-68-022	1 538 708,00	1 387 120,00	-9,85%	- 151 588,00
Marchés Publics & Juridique	Chap. 62	120 455,97	111 000,00	-7,85%	- 9 455,97
Informatique	Chap. 60-61-62 (011)	98 550,00	114 496,00	16,18%	15 946,00
Communication / Relations Publiques	Chap. 60-61-62- 63(011) -65	150 387,00	142 730,00	-5,09%	- 7 657,00
Affaires Culturelles	Chap. 60-61-62-63 (011) -65-66-67	243 883,00	552 336,00	126,48%	308 453,00
Subventions aux associations	Chap. 65-67	546 114,00	573 910,00	5,09%	27 796,00
Administration Générale	Chap. 60-61-62 (011) -65-68	19 070,00	24 595,00	28,97%	5 525,00
Ressources humaines	Chap. 60-61-62 (011) -63-64 (012)-65-67	13 331 669,00	13 274 450,00	-0,43%	- 57 219,0
Police municipale	Chap. 60-61-62 (011)	18 280,00	36 900,00	101,86%	18 620,00
Bâtiments	Chap. 60-61-62 (011)	1 291 441,00	1 295 538,22	0,32%	4 097,22
Sports et Loisirs	Chap. 60-61-62 (011)	15 400,00	16 652,00	8,13%	1 252,00
Défense Incendie	Chap. 61 (011)	19 620,00	21 800,00	11,11%	2 180,00
Environnement	Chap. 60-61-62-63 (011)	429 900,00	422 300,00	-1,77%	- 7 600,00
Gravières	Chap. 60-61-62 (011)	19 250,00	17 774,54	-7,66%	- 1 475,46
Voirie	Chap. 60-61-62 (011)	86 600,00	103 600,00	19,63%	17 000,00
Urbanisme et Patrimoine	Chap. 61-62-63 (011) -67	50 330,00	51 840,00	3,00%	1 510,00
Centre Technique Municipal	Chap. 60-61-62 (011)	6 620,00	6 675,20	0,83%	55,20
Assainissement	Chap. 61 (011)	196 000,00	196 000,00	0,00%	-
Garage	Chap. 60-61-63 (011)	88 600,00	91 100,00	2,82%	2 500,00
Entretien	Chap. 60 (011)	52 000,00	52 000,00	0,00%	-
Fournitures	Chap. 60 (011)	23 000,00	23 000,00	0,00%	-
Sous-Total		20 700 456,97	20 882 798,96	0,78%	182 341,99
OPERATIONS D'ORDRE					
Finances (Ordre)	Chap.68-023	1 917 441,17	1 679 867,11	-12,39%	- 237 574,06
Sous-Total		1 917 441,17	1 679 867,11	-12,39%	- 237 574,06
TOTAL GENERAL		22 617 898,14	22 562 666,07	-0,24%	- 55 232,07

A. Le Pôle Famille

a. Le Guichet Unique

Le budget du guichet unique est en diminution de 3,64% soit 2 400 €. Cette diminution est imputable au nombre moins important de reprises de concessions qu'il est envisagé de faire, compte tenu du travail engagé depuis plusieurs années.

b. Le service Jeunes

En ce qui concerne le budget de ce service, celui-ci se trouve en hausse de 14,36 %, soit 27,7 k€. Cette augmentation est imputable notamment au fait que la commune organisera la manifestation « Les Défis de Verrières ». Par ailleurs, le Service Jeunes se propose d'organiser un troisième séjour d'été à Gravières d'une durée de 8 jours pour 24 jeunes.

c. Le service Petite Enfance

Le budget Petite Enfance est en hausse de 5,87%, soit 5 k€ suite notamment à l'ouverture à temps plein du multi-accueil Saint-Fiacre, sur une année pleine.

d. Le service Enfance et restauration

Une hausse de 1,90%, soit 6,6 k€ est enregistrée sur le budget enfance-scolaire. Cette hausse est liée aux revalorisations annuelles des frais de blanchisserie et des prestations de ménage par les entreprises attributaires des marchés, conformément aux cahiers des charges.

En ce qui concerne, le budget des classes transplantées, une hausse de 3,30% soit 2,6 k€ est constatée, conséquence d'un nombre d'élèves élémentaires légèrement supérieur à celui de l'année dernière.

Le budget de la restauration est en hausse par rapport à celui de 2017, conséquence de l'augmentation annuelle des tarifs par le prestataire.

Pour l'alimentation, le budget est identique à celui de 2017.

B. Le Pôle Solidarité

Le budget aide sociale et insertion est en baisse de 54,7 k€ soit 15,24 %, conséquence directe d'une part de la diminution de la subvention allouée au CCAS pour 22k€, un poste

administratif n'étant pas pourvu, et d'autre part du rattachement du service logement directement à la Direction générale adjointe des services à la population (-22 k€).

Le budget personnes âgées est en très légère hausse de 0,38%, soit 215 €. Les honoraires des infirmières libérales devraient rester stables. Rappelons ici aussi que les discussions vont bon train pour un transfert d'autorisation à l'association TRIADE 91 début 2018, ce qui aura un impact neutre sur le budget car concernant aussi bien les dépenses que les recettes à due concurrence.

C. Le Pôle Direction Générale

a. Le service des Affaires Culturelles

Le budget culturel est en hausse de 126,48 %, soit 308 k€, afin de répondre aux besoins engendrés pour le fonctionnement de l'Espace Bernard Mantiene en année pleine, complexe rénové et agrandi.

b. Le service Communication/Fêtes et Cérémonies/Relations Extérieures

Le budget 2018 Communication/Fêtes et cérémonies est en baisse de 5,09%, soit 7,6 k€ prévu. Cette baisse est essentiellement liée à la non reconduction des crédits pour la rédaction de nouveaux guides édités en 2017 (PLU, guide des nouveaux Verriérois, ...)

En ce qui concerne le budget des relations extérieures, il est en hausse de 5,09 % soit 27,8 k€. Cette augmentation est notamment liée à l'attribution à V2i d'une subvention lui permettant de fonctionner avec un salarié, en année pleine et à l'attribution au TU d'une subvention augmentée de 10 k€.

c. La Police municipale

Une augmentation de 101,86% soit 18,6 k€ est constatée sur ce budget. Le budget police est en réalité en légère diminution mais la Ville a souhaité mutualiser sur ce service les crédits destinés au paiement des prestations des sociétés de sécurité engagées lors des différentes manifestations organisées sur le territoire pour un montant estimé de 22 k€ et jusqu'à présent ventilées sur plusieurs services.

d. L'Administration générale

Ce budget est en hausse de 28,97% soit 5 525 € pour les différents frais liés aux expertises qui peuvent être diligentées, frais d'huissier, etc et non pris en charge par notre assureur.

D. Le Pôle Ressources

a. Le service Informatique

Il est essentiellement dédié, en fonctionnement, aux différents contrats de maintenance des logiciels professionnels. Ces contrats ont des clauses de révision automatique, ce qui conduit à une augmentation du budget de 16,18%, soit 16 k€.

b. Le service Marchés publics, juridique et assurances

Une baisse de 7,85% soit 9,5 k€ qui s'explique par le fait que la Ville devrait passer un nombre moins important d'annonces pour les marchés, 2017 ayant été une année avec une activité particulièrement soutenue pour différentes opérations (plan parcs, maîtrise d'œuvre pour différents travaux,...)

c. Le service Finances

Les dépenses du service des finances connaissent une baisse de 9,85 %, soit 151 k€. Elle s'explique principalement par la non inscription de la contribution au SIAVB, puisque la compétence GEMAPI sera au 1^{er} janvier 2018 assurée par la CPS. Cette baisse de 200 k€ est limitée par ailleurs par l'augmentation des charges de la commune (contrats de prestations de services réévalués tous les ans, taxes foncières au même titre que les particuliers,...)

d. La Direction des ressources humaines

Cette année, le budget est en baisse de 0,43 %, soit 57 k€, conséquence du transfert du SSIAD à une association entraînant de facto l'absence de recours aux contractuels et intérimaires.

	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BP 2018
Frais de personnel	12 950 400 €	12 466 863 €	13 063 419 €	13 005 000 €
Dépenses réelles	20 363 451 €	20 219 028 €	20 700 457 €	20 872 799 €
Ratio	63,60%	61,66%	63,11 %	62,31%
ETP	304,70	298,00	295,10	286,60

E. Le Pôle Technique

La plupart des budgets du pôle technique est en hausse, hormis le service Environnement en raison de la subvention « eaux vives » non reconduite. La hausse la plus significative est celle du service voirie qui est de 19,63%, soit 17 k€ conséquence de la prise en charge de la protection incendie auparavant assumée par la CAHB (Communauté d'Agglomération des Hauts-de-Bièvre). A noter qu'une recette équivalente est versée par la CPS dans le cadre de l'attribution de compensation.

Au service Bâtiments, la hausse de 4 k€ s'explique par la nécessité d'assurer l'entretien des structures de la Ville en raison de normes de sécurité de plus en plus drastiques, en ce qui concerne par exemple les ascenseurs, les chaufferies, la défense incendie...

*

*

*

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les recettes

L'ensemble des recettes d'investissement de l'année 2018 s'élève à 12 772 848,68 €.

Elles se décomposent comme suit :

LIBELLE	BP 2017 (€)	BP 2018 (€)
FCTVA	440 000,00	860 000,00
Taxe d'aménagement	200 000,00	200 000,00
Amortissements	1 500 000,00	1 511 980,00
Virement de la section de fonctionnement	417 441,00	167 887,11
Emprunt	3 025 259,00	8 979 388,57
Subventions diverses	5 359 693,00	750 593,00
Remboursement avance de prêt	12 850,00	0,00
Dépôts et garanties	00,00	3 000,00
Immobilisations en cours	0,00	300 000,00
TOTAUX	10 955 243,00	12 772 848,68

Il est difficile de comparer l'investissement d'une année à l'autre. Toutefois, on constate l'inscription de recettes récurrentes.

Il en va ainsi pour les dotations aux amortissements qui sont en légère hausse par rapport à l'année dernière, conséquence d'une régularisation et d'un inventaire engagés en 2015, avec la Trésorerie, du patrimoine de la commune.

Le montant du FCTVA est quant à lui en forte augmentation. Pour rappel, il est lié aux investissements de l'année n-2.

En ce qui concerne la taxe d'aménagement, elle est variable d'une année à l'autre puisque cette taxe s'applique lors du dépôt d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable de travaux. De plus, la commune reçoit en année n le solde de l'année n-1.

Quant aux subventions, pour le Colombier, la Ville a obtenu différentes subventions de la Région, du Département et du Centre national du cinéma pour un montant total de 125 k€ dans le cadre de l'achat d'un second projecteur numérique. La Ville a également obtenu une subvention de la Communauté Paris-Saclay pour un montant de 620 k€, reconductible sur les 6 prochaines années dans le cadre d'opérations de voirie à réaliser. C'est donc un total de 745 k€ de subventions qui sera inscrit au budget. La réglementation imposant de n'inscrire que les sommes notifiées, les montants de 2018 sont moindre par rapport à ceux de 2017 mais la Ville poursuit activement sa politique de recherche de subventions dans tous les domaines d'activité. D'autres sommes pourront être enregistrées en cours d'année, au gré des diverses opérations d'investissement engagées et des réponses des organismes sollicités.

Au total, les recettes propres d'investissement (c'est-à-dire hors emprunts et hors autofinancement) sont estimées à 2,571 M€, couvrant ainsi le remboursement du capital des emprunts contractés antérieurement.

Il est à noter que l'autofinancement dégagé pour 2018 est très en-deçà des montants des années précédentes, prouvant, si cela était encore nécessaire, la difficulté à dégager des marges de manœuvres dans le contexte budgétaire et financier actuel.

2. Les dépenses

L'ensemble des dépenses d'investissement de l'année 2018 s'élève à 12 772 848,68 €.

Première dépense, incontournable avant d'envisager tout nouveau projet, le remboursement du capital de la dette pour 1,58 M€.

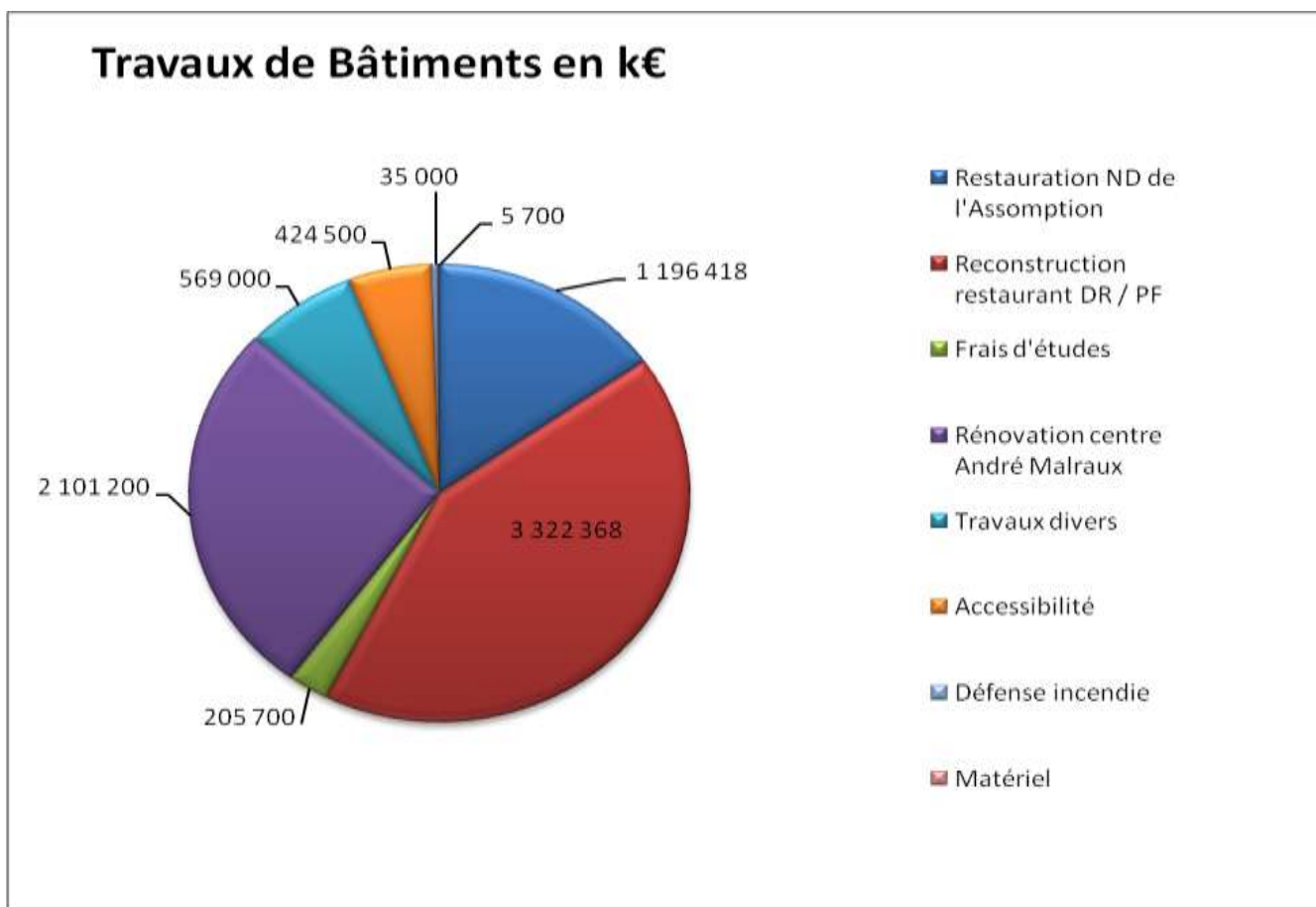
L'annuité de la dette repart donc légèrement à la baisse et reste moindre par rapport à 2014.

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	BP 2017	BP 2018
Intérêts (fonctionnement)	453 619,08	376 014,57	350 000,00	337 540,00	330 000,00
Remboursement du capital (investissement)	1 637 312,47	1 484 180,45	1 507 312,54	1 691 408,02	1 581 597,68
Annuité	2 090 931,55	1 860 195,02	1 857 312,54	2 028 948,02	1 911 597,68
Evolution	-1,2 %	-12,40 %	-1,35 %	9,54 %	-6,14 %
Capital restant dû	13 200 059,75	11 325 477,17	9 468 164,63	12 270 458,12	10 579 050,10

Hors dépenses d'ordre et hors remboursement du capital de la dette, le total des dépenses d'investissement est de **11,066 M€**, dépenses parmi lesquelles on retrouvera :

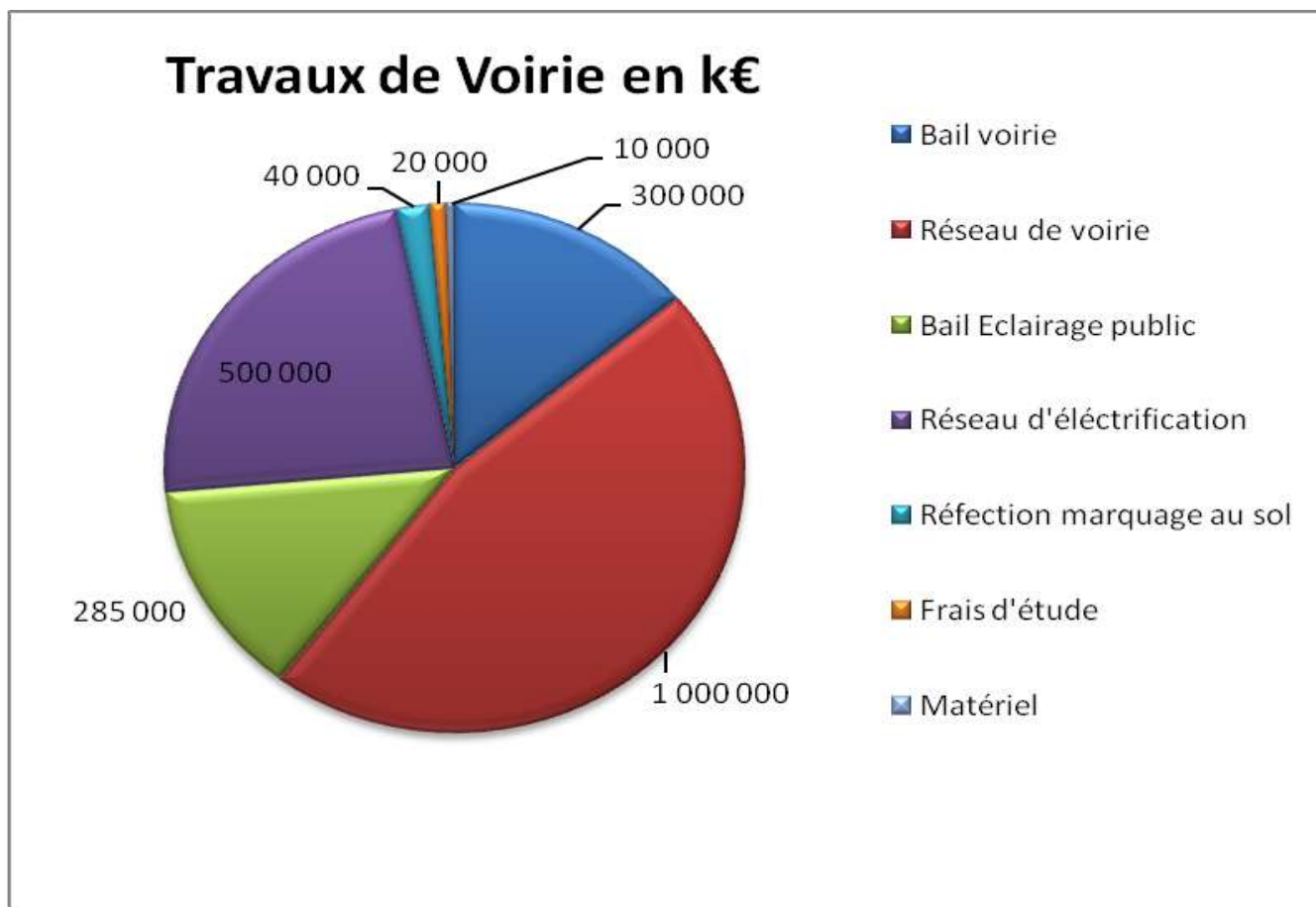
✚ 7,819 M€ environ de travaux de bâtiments, dont :

- 3,322 M€ pour la rénovation du restaurant scolaire David Régnier/Paul Fort,
- 1,196 M€ pour la rénovation de l'Eglise,
- 2,101 M€ pour la rénovation du centre André Malraux,
- 0,568 k€ de travaux divers,
- 0,424 k€ pour les travaux d'accessibilité,
- 0,205 k€ de frais d'études.



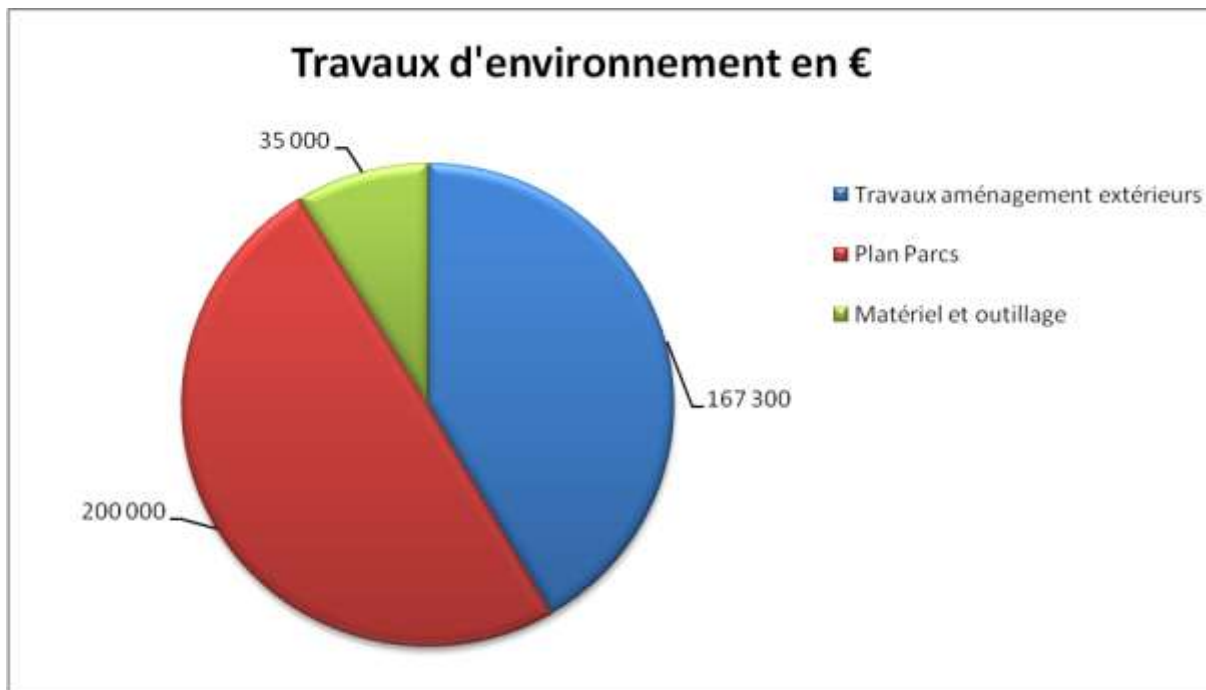
✚ 2,155 M€ de travaux de voirie dont :

- 1 M€ pour les travaux de réseaux de voirie, notamment pour la réfection du chemin de paron,
- 585 k€ pour les baux :
 - 300 k€ pour le bail de la voirie,
 - 285 k€ pour le bail de l'éclairage public,
- 500 k€ pour le réseau d'électrification,
- 40 k€ pour la réfection du marquage au sol,
- 20 k€ pour les frais d'étude,
- 10 k€ pour l'achat de matériel.



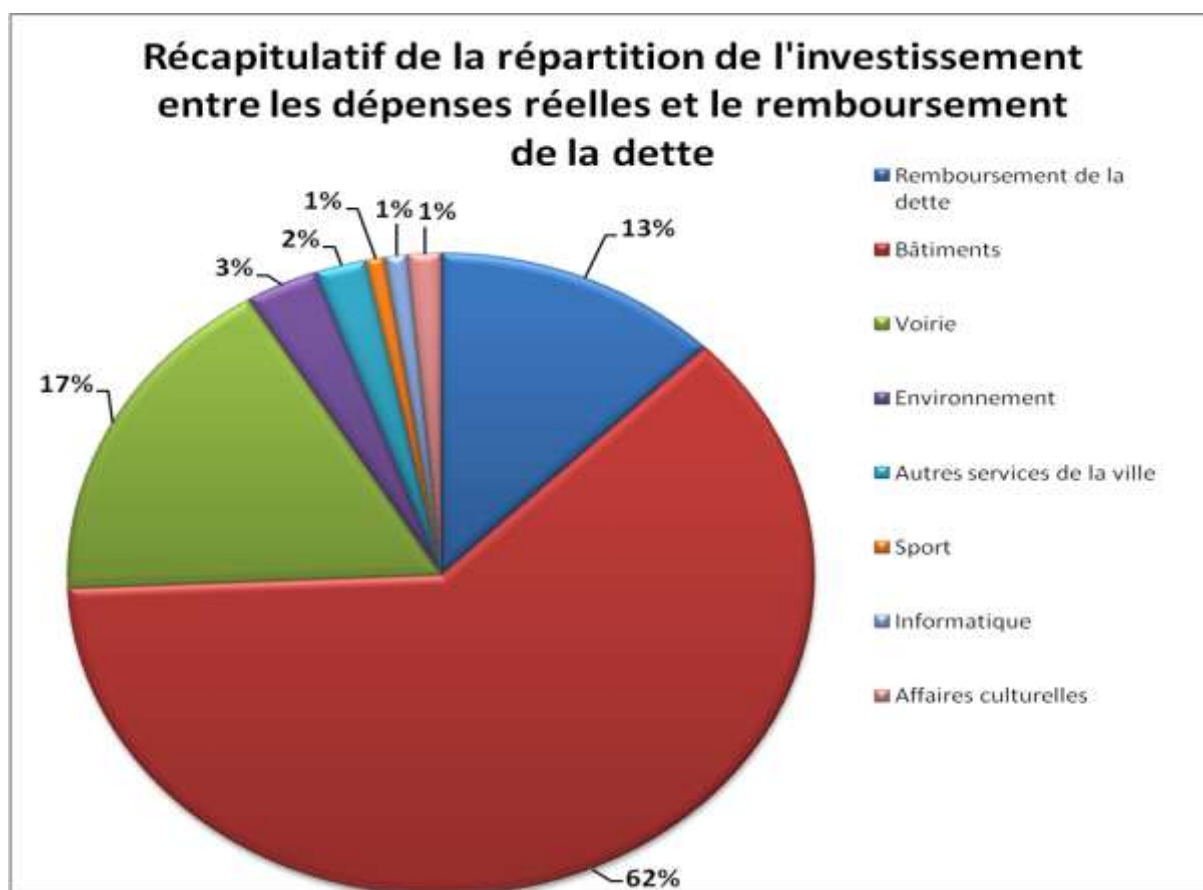
✚ 0,402 M€ pour l'environnement dont :

- 200 k€ : plan parcs,
- 167 k€ pour les travaux d'aménagement extérieurs,
- 35 k€ pour matériel et outillage.



✚ 689 k€ pour les autres services dont notamment :

- 182 k€ pour le service culturel,
- 122 k€ pour l'informatique,
- 105 k€ pour le sport,
- 56 k€ pour la Communication, fêtes et cérémonies, relations extérieures,
- 36 k€ pour le garage municipal,
- 25 k€ pour l'urbanisme,
- 24 k€ pour le scolaire,
- 14 k€ pour le Service Jeunes
- 10 k€ pour la Petite enfance.



Pour conclure sur cette section, on constate, une nouvelle fois, que plus des 3/4 des dépenses d'investissement sont consacrées à l'amélioration de notre cadre de vie.